

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Marion BRETECHE**

Vice-Président du jury :

- **M Christophe SPERONI**

Membres du jury :

- **M. Nicolas PREUD'HOMME**

- **M. Arnaud SUSPENE**

- **M. Jean-Louis LAUBRY**

- **M. Martin LEFRANC**

Maître de Conférences

Professeur certifié (PRCE)

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Professeur des Universités

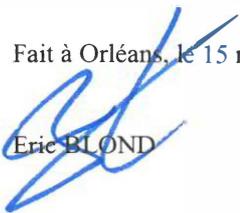
Professeur Agrégé (PRAG)

Doctorant

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Chantal SENSEBY**

Vice-Président du jury :

- Mme Corinne LEGOY

Membres du jury :

- M Christophe SPERONI

- M. Olivier ROBERT

- M. Antoine LIMARE

- M. Martin LEFRANC

Maîtresse de Conférences

Professeure des Universités

Professeur certifié (PRCE)

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

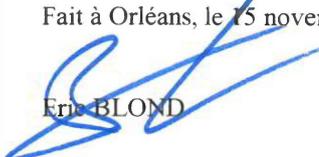
Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Doctorant

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de première année **de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Chantal SENSEBY**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Corinne LEGOY

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M Christophe SPERONI

Professeur certifié (PRCE)

- M. Christian RENOUX

Maître de Conférences

- M. Arnaud SUSPENE

Professeur des Universités

- M. Martin LEFRANC

Doctorant

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Catherine LANOE

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- Mme Juliette DUMASY

Maîtresse de Conférences

- Mme Anna CAIOZZO

Professeure des Universités

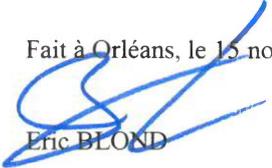
- Mme Manon LARUE

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
(ATER)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Julien VERONESE**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Eric NADAUD

Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Amélie PERRIER

Maîtresse de Conférences

- M Christophe SPERONI

Professeur certifié (PRCE)

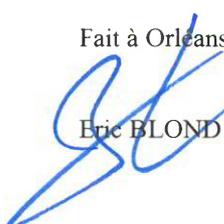
- Mme Catherine LANOE

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de deuxième année et de diplôme du DEUG **de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Julien VERONESE**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Arnaud SUSPENE

Professeur des Universités

Membres du jury :

- Mme Catherine LANOE

Maîtresse de Conférences

- Mme Juliette DUMASY

Maîtresse de Conférences

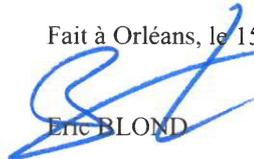
- M Christophe SPERONI

Professeur certifié (PRCE)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


ERIC BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Charles PARISOT-SILLON**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Chantal SENSEBY**

Maîtresse de Conférences

- **M. Christian RENOUX**

Maître de Conférences

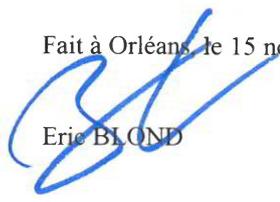
- **Mme Juliette DUMASY**

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **M. Alexis VRIGNON**

Maître de Conférences

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

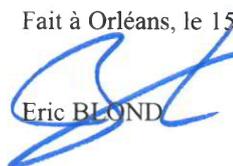
- **Mme Juliette DUMASY**

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme de la licence mention **Histoire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Gaël RIDEAU

Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Charles PARISOT-SILLON

Maître de Conférences

- Mme Anna CAIOZZO

Professeure des Universités

- Mme Juliette DUMASY

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

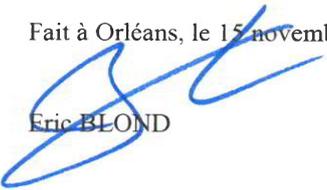
Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence mention **Histoire**, est constitué comme suit :

NOM Prénom	Statut
- M. Arnaud SUSPENE	Directeur du Département Professeur des Universités
- Mme Noëlline CASTAGNEZ	Professeur des universités
- M. Gaël RIDEAU	Professeur des universités
- Mme Chantal SENSEBY	Maître de Conférences HDR
- M. Pierre BELDA	Maître de Conférences
- M. Charles PARISOT	Maître de Conférences
- M. Alexis VRIGNON	Maître de Conférences
- M. Christophe SPERONI	Directeur des études, PRCE

- M. Philippe COUANAULT Vacataire
- Mme Charlène GUERRY Vacataire
- M. Damien MOINEAU Professeur Agrégé (PRAG)
- Mme Manon LARUE Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
- Mme Françoise DAOUDI Biatss, responsable bureau licence
- Mme Sandrine HARANG Biatss, responsable master
- Mme Pascale SOLON Biatss, SCD
- Mme Aurore DUBREUIL BIATSS, bureau pédagogique licence
- Mme Noëmy BARBAT Représentant étudiant, licence première année
- Mme Noémie HARDOUIN Représentant étudiant, licence première année
- M. Arthur ROBERT Représentants étudiant, licence première année
- Mme Juliette TURQUEM Représentants étudiant, licence première année
- M. Pierre BEKAERT Représentants étudiant, licence deuxième année
- M. Meschac DOMINGO Représentants étudiant, licence deuxième année
- Mme Alexane JOURDAN Représentants étudiant, licence deuxième année
- Mme Manon LHUILLIER Représentants étudiant, licence deuxième année
- Mme Marion DEPOND Représentants étudiant, licence troisième année
- M. Yanis BOUHBILA-FARION Représentants étudiant, licence troisième année
- Mme Anaïs COSNARD-BOUGEAOS Représentants étudiant, licence troisième année
- M. Quentin POTHIER-LACOUTIERE Représentants étudiant, licence troisième année
- M. Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET Château de Valençay

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOIND